



DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL, A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :



Séance publique du 29 octobre 2019.

013428700000002

PRÉSENTS : MM. KINNARD Y., - Bourgmestre-Président ;
MORSA A., VANDEVELDE E., FALAISE C., -Echevins ;
WINNEN O., DALOZE E., DOGUET D., DARDENNE R.,
MAGNERY L., BAUDUIN J., NOUPRE P-A., LEFEVRE R.,
COULEE L., - Conseillers;
STORM B., -Président de CPAS (voix consultative)
SMET F., Secrétaire.

EXCUSÉS : DOGUET D. - Conseiller ;

OBJET : FINANCES : Règlement primes pour les mérites sportifs, culturels et de la citoyenneté – exercice 2020 à 2025.

Le Conseil Communal,

Vu l'art. L1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Considérant qu'il est important d'encourager les exploits sportifs, les implications individuelles dans les matières culturelles et/ou citoyennes ;
Considérant la communication du dossier au directeur financier faite en date du 06/09/2019 conformément à l'article L1124-40 § 1,3° et 4° du CDLD ;
Considérant que le Receveur régional n'a pas remis d'avis de légalité ;
Sur la proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

DECIDE

Art 1er : il est octroyé pour les exercices 2020 à 2025, à charge des fonds communaux, une prime pour les mérites sportifs, culturels et de la citoyenneté.

Art 2 : le montant de la prime est fixé à 50,00 €.

Art 3 : pour bénéficier de la prime, la personne doit être domiciliée dans la commune et doit avoir réalisé un exploit dans les domaines sportif, artistique ou de la citoyenneté.

Art 4 : Sont exclus de la prime les clubs et associations sportifs bénéficiant d'un subside communal.

Art 5 : la présente délibération abroge toutes les dispositions adoptées antérieurement.

Art 6 : la présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle et au Receveur régional.

Par le Conseil Communal :

Le Secrétaire de séance
François SMET.

Le Président-Bourgmestre,
Yves KINNARD.

Délivré pour extrait conforme à Lincient, le 4 novembre 2019 :

Le Directeur général (a.i.),

Le Bourgmestre,

François SMET



Yves KINNARD.

Adresse : rue des Ecoles, 1 – 4287 LINCENT.

☎ : 019/630.240 - 📠 : 019/630.250



14